



Du prince de la Renaissance au roi absolu



Comment les rois de France deviennent-ils des rois absolus entre le XV^{e} et le XVII^{e} siècle ?

I François I^{er}, « Tel est mon bon plaisir »

- En 1515, François I^{er} prend la tête d'un royaume agrandi, qui se confond désormais avec le domaine royal. Le pouvoir des grands seigneurs diminue et le roi se trouve en position de force.
- Aidé d'une administration encore peu nombreuse qu'il ne cesse de renforcer, le roi entend imposer son autorité, même s'il consulte avant de décider. Il unifie ainsi le royaume par l'**ordonnance** de Villers-Cotterêts en 1539 : le français devient la langue officielle de l'État sur tout le territoire.
- Le roi, mécène, protège les arts, qui exaltent sa personne. Il s'entoure d'une **cour** somptueuse qui le suit dans tous ses déplacements. Il réside alors dans les châteaux, tels Amboise, Fontainebleau ou Chambord, qu'il fait construire pour montrer sa puissance.

II Henri IV, « J'ai rétabli l'État »

- Henri de Navarre, chef des protestants, devient roi à la mort de Henri III. Dans le contexte des guerres de Religion, Henri IV doit alors combattre la **Ligue** pour reconquérir son royaume.
- Malgré ses victoires, il lui faut se convertir au catholicisme pour être reconnu par tous ses sujets (1593) et être sacré roi de France (1594). La paix civile est rétablie dans le royaume grâce à l'**édit** de Nantes en 1598. Le catholicisme est la religion d'État. Cependant, la pratique du protestantisme est tolérée sous certaines conditions.
- Henri IV réorganise ensuite le pays afin de renforcer son autorité. Désormais, la fidélité au roi est supérieure aux opinions religieuses.

III Louis XIV, « Le métier de roi »

- Louis XIV est un **monarque absolu de droit divin**. « Roi-Soleil », il a tous les pouvoirs : il rend la justice, crée les lois et les fait appliquer. Catholique intransigeant, il révoque l'édit de Nantes en 1685.
- En 1661, Louis XIV décide de gouverner seul : il ne nomme pas de Premier ministre et écarte du pouvoir les grands nobles. Il s'entoure de conseils qu'il compose d'un nombre restreint de ministres. Le roi travaille avec eux au quotidien et prend toutes les décisions. **Des intendants le représentent dans les provinces**. Ils l'informent et font appliquer ses décisions.
- Dans son palais de Versailles où les arts célèbrent sa gloire, Louis XIV crée une cour brillante. Il contrôle ainsi la noblesse.

Vocabulaire

Monarque absolu de droit divin :

roi qui a tous les pouvoirs et dit tenir son pouvoir de Dieu.

Cour : entourage du roi.

Édit : décision royale sur un problème précis qui a valeur de loi.

Ligue : association catholique fondée pour s'opposer aux protestants.

Ordonnance : décision royale qui a valeur de loi.

Règne personnel : roi qui gouverne et prend ses décisions seul.